



AUPLATA

Société anonyme au capital de 3 611 257,25 €
Siège social : 15-19, rue des Mathurins – 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 331 477 158

COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE 2008



1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE	4
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	7
2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	7
2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008	7
3. PRINCIPES COMPTABLES	8
3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	8
3.2. PRINCIPES DE CONTINUTE D'EXPLOITATION	8
3.3. METHODES DE CONSOLIDATION	10
3.4. DATE D'ARRETE DES COMPTES	10
3.5. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	10
3.6. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS	11
3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS	12
3.8. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS	12
3.9. STOCKS ET EN-COURS	14
3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS	14
4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE	15
4.1. ÉCART D'ACQUISITION	15
4.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE	16
4.3. CONCESSIONS MINIERES	17
4.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
4.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
4.6. STOCKS	19
4.7. CREANCES	19
4.8. IMPOTS DIFFERES	19
4.9. TRESORERIE	20
4.10. CAPITAUX PROPRES	20
4.11. PROVISION POUR FERMETURES DES MINES	21
4.12. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES	22
4.13. PROVISION POUR RESTRUCTURATION	22
4.14. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	22
4.15. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES	23
4.16. DETTES FISCALES & SOCIALES	23
4.17. AUTRES DETTES	23
5. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE	24
5.1. PRODUCTION VENDUE	24
5.2. PRODUCTION STOCKEE	24
5.3. PRODUCTION IMMOBILISEE	24
5.4. TRANSFERTS DE CHARGES	25
5.5. AUTRES PRODUITS	25
5.6. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES	25
5.7. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	26
5.8. CHARGES DE PERSONNEL	26
5.9. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES	26
5.10. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
5.11. DOTATIONS AUX PROVISIONS	27
5.12. AUTRES CHARGES	27
5.13. RESULTAT FINANCIER	27



5.14.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	27
5.15.	IMPOT SUR LES BENEFICES	28
5.16.	AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION	29
5.17.	RESULTAT PAR ACTION.....	29
5.18.	RESULTAT DILUE PAR ACTION	29
6.	NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE.....	30
6.1.	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS.....	30
6.2.	ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS.....	30
7.	ENGAGEMENTS	31
7.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES	31
7.2.	ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS.....	31
8.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	32



Les comptes consolidés 2008 du groupe AUPLATA sont caractérisés par les données suivantes:

Total bilan	14 300 K€
Total des produits	8 290 K€
Résultat de l'exercice (Perte)	- 12 148 K€

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008. Les éléments comparatifs du bilan consolidé sont ceux de l'exercice 2007 qui était également d'une durée de 12 mois. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 avril 2009 suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe AUPLATA a pour objet l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Le Groupe a acquis, en 2004, deux projets miniers aurifères, Yaou et Dorlin, situés dans l'ouest guyanais. La mine de Yaou a été mise en service en Novembre 2006 et a produit en 2008, 169 Kg d'or. Le site de Dorlin a fait l'objet de la construction d'une usine gravimétrique de récupération d'or dont la mise en service a été reportée sine die.

Par ailleurs, sur la mine de Dieu Merci a produit 171 Kg d'or durant l'année portant ainsi la production du groupe sur la même période à 340 Kg d'or.

Les travaux d'exploration entrepris au cours de ces dernières années sur ces deux sites ont par ailleurs permis d'appréhender :

- 46,4 tonnes d'or de ressources inférées¹ sur Yaou (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t) ;
- 29 tonnes d'or de ressources inférées et 15,8 tonnes d'or de ressources indiquées² sur Dorlin (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t).

¹ Les **ressources minières inférées** constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacement tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

² Les **ressources minières indiquées** constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.



AUPLATA dispose aujourd'hui de trois sites miniers distincts :

- La mine de **Dieu-Merci**.
Ce site est en exploitation sur les 3 Concessions Minières suivantes :

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier	Détenteur
Concession DIEU-MERCI	04/80	102,40	31/12/18	Auplata
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/18	Auplata
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/18	Auplata

- La mine de **Yaou**.
Ce site est en exploitation au travers d'une Autorisation d'Exploitation (n°21/2005) d'un kilomètre carré (AEX) obtenue en date du 29 septembre 2005 pour une durée de 2 années et renouvelée jusqu'au 11 octobre 2009 (arrêté préfectoral du 12 janvier 2009). AUPLATA a déposé une demande de Permis d'Exploitation (PEX) en mars 2005. Compte tenu de l'instruction toujours en cours de la demande de PEX, une demande de renouvellement de l'AEX pour deux années a été déposée le 11 juillet 2007 et accordée jusqu'au 11 octobre 2009. Par ailleurs, en Octobre 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a fait part qu'il envisageait de donner une suite favorable à cette demande de PEX, sous réserve de satisfaire préalablement ses obligations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et que les arrêtés préfectoraux soient levés. Concomitamment à la mise en production du site de Yaou, une demande de permis d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a été déposée le 24 octobre 2006 et des dossiers complémentaires ont été transmis aux instances concernées le 19 mars 2008 et le 4 mars 2009 suite aux demandes de la part de l'administration.
- Le projet minier de **Dorlin**.
Le groupe possède deux Autorisations d'Exploitation (AEX) détenues par une société du groupe, la Société Minière Dorlin Sarl (SMD) détenue au 30 juin 2008 à 90% par le groupe. Ce site a fait l'objet d'une demande officielle d'un Permis d'Exploitation (PEX) et n'est pas en activité. Etant donné le contexte réglementaire, environnemental et financier du secteur et de l'entreprise, il a été décidé de reporter la mise en exploitation de la mine de Dorlin. Les immobilisations liées au site de Dorlin ont en conséquence été provisionnées.

NORMALISATION REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la normalisation réglementaire de l'ensemble de l'industrie aurifère guyanaise, AUPLATA a été mise en demeure par arrêté préfectoral par les autorités en 2008 :

- sur le site de Dieu-Merci : de supprimer les rejets polluants de l'exploitation minière, de ne pas se livrer à des activités minières en dehors des limites de la concession et de garantir la sécurité de son personnel. De même, les autorités ont demandé à la société de consigner la somme totale de 106.000€ correspondant au montant des actions de mise en conformité visées dans les arrêtés de l'année 2007 et au coût de la constitution d'un dossier de régularisation administrative.
- sur le site de Yaou : de mettre en conformité les dépôts de liquides inflammables, de se conformer à l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la



consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature et de consigner la somme de 20.000€ en réponse du montant des actions de mise en conformité visées de l'année 2007.

Au cours de l'exercice, AUPLATA a mis tout en œuvre afin de satisfaire aux ajustements nécessaires et a recruté un ingénieur en charge du pilotage de ces mises aux normes.



2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

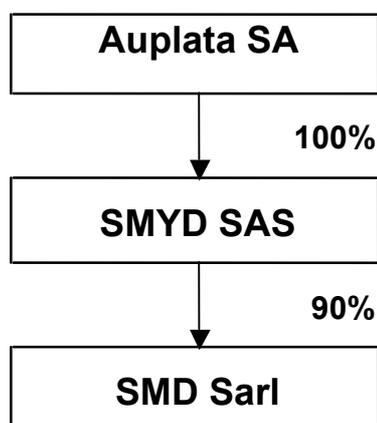
2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 31 décembre 2008, est constitué de deux sociétés, toutes deux domiciliées 15-19, rue des Mathurins - PARIS (75009) :

- AUPLATA S.A. : RCS Paris 331 477 158
- SMYD S.A.S. : RCS Paris 422 052 514

Ce périmètre est identique à celui du 31 décembre 2007.

2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008



La Sarl SMD (RCS Cayenne 485 366 678) n'est pas consolidée car sans activité significative.



3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10.

3.2. PRINCIPES DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les capitaux propres du groupe sont de 1 737 k€ à la clôture de l'exercice. Le Groupe rappelle qu'il dispose d'un potentiel minier important, avec plus de 90 tonnes de ressources identifiées sur les mines de Yaou et Dorlin (en retenant comme teneur de coupure 0,7 gr d'or par tonne de minerai).

De manière générale, les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'une concession ou par l'Etat. Toutefois, dans les départements d'outre-mer, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux, les mines peuvent également être exploitées en vertu d'une autorisation d'exploitation (AEX) ou d'un permis d'exploitation (PEX) accordés dans les conditions prévues au code minier. Les titres miniers délivrés confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploitation indivisible sur les substances mentionnées dans la décision d'octroi.

L'obtention des différents permis miniers représente « un point critique » pour AUPLATA comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. AUPLATA possède d'ores et déjà des concessions valables jusqu'en 2018 sur le site de Dieu-Merci. Cela lui permet d'exploiter cette mine selon les modalités et le calendrier qu'elle désire. De la même manière, la S.A.S. SMYD, filiale à 100 %, possède une AEX sur Yaou valable jusqu'au 11 octobre 2009 qui lui a permis de débiter l'exploitation avant même l'obtention du PEX et ce, dans les limites imposées par les autorités. En effet, dans le cadre d'une AEX, les prélèvements de minerais ne peuvent être réalisés que sur une surface d'1 kilomètre² (superficie maximale dans le cadre des AEX) alors que l'obtention du PEX lui permettrait des prélèvements sur la superficie totale demandée dans le cadre de la demande de permis miniers, soit sur Yaou, 52 kilomètres².

En Octobre 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a informé la S.A.S. SMYD qu'il envisageait de donner une suite favorable à cette demande de PEX, sous réserve de satisfaire préalablement ses obligations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et que les arrêtés préfectoraux soient levés. Enfin, le « schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement » prévu pour la fin du premier semestre 2009 ne semble pas, dans son ébauche, remettre en cause l'exploitation minière dans les zones géographique où se situent les permis minier du Groupe.

De plus, au cours de l'exercice 2008, le Groupe a dû faire face à de nombreuses difficultés d'ordre opérationnel et réglementaire, avec une faiblesse des teneurs en or du minerai extrait et de nouveaux moyens à mobiliser afin de se conformer progressivement aux demandes de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). La mise aux normes des exploitations



minières est un point primordial pour d'une part obtenir les permis et autorisations nécessaires à la poursuite de l'activité et d'autre part, pour pouvoir obtenir les agréments obligatoires pour l'industrialisation du procédé au thiosulfate.

Dans ce contexte, avec une production en forte baisse et des moyens humains et financiers affectés à des travaux non générateurs de cash, la situation financière de la Groupe s'est largement dégradée.

AUPLATA a réalisé, pour faire face à cette situation, de nombreux ajustements en termes d'organisation :

- Ajustement significatif des effectifs et concentration des moyens humains sur les deux mines en exploitation, Dieu-Merci et Yaou, mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation par site avec l'apport de personnel minier qualifié ;
- Amélioration des opérations de géologie et d'extraction afin d'accroître la productivité des mines et assurer une meilleure planification des ressources exploitables visant à garantir des teneurs en or homogènes et permettre des productions d'or régulières.

Au cours du deuxième semestre 2008, le Groupe a, en conséquence de ces ajustements, enregistré une production très limitée, avec en particulier une division par 4 de sa production au cours du dernier trimestre de l'exercice. A cette même période, les ajustements d'effectifs engagés durant l'année étaient achevés avec la finalisation de la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), les effectifs du Groupe atteignant ainsi 65 personnes à la clôture fin 2008 contre 233 personnes un an plus tôt.

Au cours de l'exercice, la Groupe a exploré la possibilité de mettre en œuvre un nouveau procédé d'extraction de l'or, à moindre coûts opérationnels. De nombreux tests ont ainsi été engagés avec succès par AUPLATA. Le procédé, qui est aujourd'hui dans sa phase terminale de test avec la mise en place sur site d'un démonstrateur, correspond à une méthode de récupération de l'or sur la base d'un traitement du minerai à base de solutions de thiosulfate de sodium. Ce procédé permet d'augmenter sensiblement le rendement d'or récupéré au sein du minerai traité. Ainsi, le rendement obtenu avec l'utilisation de ce procédé pourrait atteindre environ 60 % de l'or présent dans le minerai contre seulement 25 à 35 % à ce jour avec le procédé par gravimétrie.

Les efforts déployés par le Groupe au cours de l'exercice 2008 et depuis le début de l'année 2009, avec le concours et le soutien d'un nouvel actionnaire de référence, et les perspectives de mise en œuvre de manière industrielle du nouveau procédé de traitement du minerai permettent d'entrevoir une évolution favorable de la situation opérationnelle et financière du Groupe à moyen terme. Toutefois, ces évolutions attendues restent dépendantes de la réussite de la mise en place et du rendement industriel du nouveau procédé évoqué plus haut ainsi que du renforcement des moyens financiers mis à disposition d'AUPLATA pour d'une part, engager son industrialisation sur les sites miniers actuellement détenus par le Groupe et d'autre part, assurer le financement du Groupe jusqu'à ce que l'exploitation génère des cash-flows suffisants.

Bien qu'AUPLATA doive faire face aux risques mentionnés ci-avant, le principe de continuité d'exploitation reste maintenu compte tenu d'une part des avancées satisfaisantes des tests du nouveau procédé de traitement devant être mis en place par la Groupe sur ses sites de production et d'autre part des moyens financiers devant être mis à disposition d'AUPLATA dans les mois à venir, au travers d'une levée de fonds à réaliser auprès de nouveaux actionnaires financiers auprès desquels des discussions sont entrées dans une phase de finalisation.



3.3. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

3.4. DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées au 31 décembre 2008 sur la base de comptes sociaux arrêtés à la même date et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

3.5. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,
- les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

- élément identifiable,
- porteur d'avantages économiques futurs,
- contrôlé (droit légal ou contractuel),
- dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.

La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.



Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

Provision pour remise en état des sites

La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

- existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,
- sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,
- possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Provision pour avantages du personnel

Les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

3.6. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS

Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,
- résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.



3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS

Études et travaux d'exploration minière

Le Groupe AUPLATA comptabilise à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n°2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

Titres miniers

Les autorisations d'exploitation, permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

3.8. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

Amortissements

Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencements divers : 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA S.A. en forêt amazonienne, en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Coûts de production

Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,



et indirectes :

- main-d'œuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...
- frais d'administration et de gestion des sites de production,

engagées au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

Coûts de remise en état

Les coûts de remise en état relatifs à des dégradations supportées en vue de produire une immobilisation corporelle sont amortis au même rythme que l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent (généralement 7 ans).

Contrats de location

Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art. 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.

L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :

- enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.
- annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien,
- constatation des différences temporaires liées au retraitement donnant lieu à impôt différé.

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.



Pièces de rechange :

Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.

Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

3.9. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement du groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le groupe.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

3.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôt différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôt différés. Toutefois, des actifs d'impôt différés pourront être pris en compte à hauteur des passifs d'impôts s'ils sont utilisés à échéance de ces passifs d'impôts déjà constatés.



4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

4.1. ÉCART D'ACQUISITION

Le 10 décembre 2004, les conditions d'acquisition des actions SMYD prévoyaient un ajustement conditionnel de prix d'acquisition d'un montant de 2134 K€, le versement de cette somme étant conditionné au début de l'exploitation d'une des mines de Yaou ou Dorlin.

À compter du 30 juin 2006, le versement de ce complément de prix étant devenu hautement probable au regard du caractère imminent de la mise en production de Yaou (mise en production finalement effective au cours du quatrième trimestre 2006), cet ajustement conditionnel a été pris en compte dans le coût d'acquisition des titres, donnant ainsi lieu à correction de l'écart d'acquisition constaté et calculé comme défini ci-dessus. La valeur brute de l'écart d'acquisition de SMYD à compter du 30 juin 2006 s'est trouvée ainsi portée à 2 414 K€ et se décompose comme suit :

Ecart d'acquisition initial:	280 K€
Ecart d'acquisition provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition :	<u>2 134 K€</u>
TOTAL	2 414 K€

Jusqu'au 31 décembre 2007, cet écart d'acquisition a été amorti linéairement sur la période se terminant le 31 décembre 2009, date de fin de période d'amortissement retenue lors de la première consolidation.

A l'arrêté des comptes, il est apparu clairement que la société SMYD, dans son cadre actuel, était dans l'impossibilité de justifier, sur cet horizon, une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Le solde au bilan a ainsi été totalement amorti.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'écart d'acquisition.

(en K€)	Base	Début d'amort.	Amort. au 31.12.07	Dotation période	Amort. Au 31.12.08
Ecart d'acquisition initial	280	1-janv-05	168	112	280
Part de l'écart provenant de la composante conditionnelle au prix d'acquisition	2 134	30-juin-06	914	1 220	2 134
Total	2 414		1 082	1 332	2 414

4.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

(en K€)	31 Déc. 2007	Acquisition/Amort.- Prov.	Rebuts/Cessions	31 Déc. 2008
Mine de Dieu-Merci	161	10	0	171
Mine de Yaou	221			221
Projet minier de Dorlin	95			95
Projet minier de Délices	128	48	176	0
Etude procédé Thiosulfate		258		258
(1) Valeur brute	605	316	176	745
Mine de Dieu-Merci	1			1
Mine de Yaou	48	48		96
Projet minier de Dorlin		95		95
Projet minier de Délices	128		128	0
Etude procédé Thiosulfate		258		258
(2) Amortissements & provisions	177	401	128	451
Mine de Dieu-Merci	160	10	0	170
Mine de Yaou	173	-48	0	125
Projet minier de Dorlin	95	-95	0	0
Projet minier de Délices	0	48	48	0
Etude procédé Thiosulfate	0	0	0	0
(1)-(2) Valeur nette	428	-85	48	294

Le projet d'exploitation de la mine de Dorlin ayant été reporté *sine die*, les études et travaux réalisés (95 K€) ont été intégralement provisionnés. Le projet d'exploitation de la mine de Délices ayant été abandonné, les études et travaux réalisés (128 K€), totalement provisionnés au 31.12.2007, ont été comptabilisés en perte et la provision du même montant, reprise.

Au cours de l'exercice, la société a engagé des dépenses de recherche (ressources humaines, produits chimiques, analyses,...) pour un montant de 258 K€ relative au développement du nouveau procédé de traitement du minerai par le thiosulfate de sodium. L'assurance sur le rendement du procédé assurant la viabilité économique des mines n'étant pas acquise à ce jour, par prudence, la totalité de la valeur de cet actif a été provisionnée.

4.3. CONCESSIONS MINIERES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

<i>(en K€)</i>	31 Déc. 2007	Acquisition / Amort.	31 Déc. 2008
Concession Dieu-Merci	152		152
Concessions Victoire & Renaissance	91		91
Ecart d'évaluation (*)	4 891		4 891
(1) Valeur brute	5 135	0	5 135
Concession Dieu-Merci	53	8	61
Concessions Victoire & Renaissance	33	6	39
Ecart d'évaluation (*)	752	376	1 128
(2) Amortissements & provisions	838	390	1 229
Concession Dieu-Merci	99	-8	91
Concessions Victoire & Renaissance	58	-6	52
Ecart d'évaluation (*)	4 139	-376	3 763
(1)-(2) Valeur nette	4 297	-390	3 906

(*) écart d'évaluation sur les concessions minières de Dieu-Merci constatées lors de la première consolidation de la concession le 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2008, la durée de vie résiduelle des concessions est de 10 ans pour l'ensemble des concessions.

4.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements/provisions et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

(en K€)	31 Déc. 2007	Acquisition/ Amort.- Prov.	Rebuts/ Cessions	Trans ferts	31 Déc. 2008
Constructions & agen. des terrains et construc.	5 050	82		221	5 353
Instal. Techn. Matériels & outil. Industriels	9 224	258	393	302	9 391
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>4 477</i>		<i>132</i>		<i>4 345</i>
Installations & agencements	348		3	-7	338
Autres immobilisations corporelles	3 598	308	513	-516	2 877
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>160</i>				<i>160</i>
(1) Valeur brute	18 220	648	909	0	17 959
Constructions & agen. des terrains et construc.	1 033	936			1 969
Instal. Techn. Matériels & outil. Industriels	2 608	1 968	337	164	4 403
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>1 481</i>	<i>913</i>	<i>132</i>		<i>2 262</i>
Installations & agencements	77	49	1	2	127
Autres immobilisations corporelles	1 142	1 710	294	-166	2 392
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>27</i>	<i>54</i>			<i>81</i>
(2) Amortissements & provisions	4 860	4 663	632	0	8 891
Constructions & agen. des terrains et construc.	4 017	-854		221	3 384
Instal. Techn. Matériels & outil. Industriels	6 616	-1 710	56	138	4 988
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>2 996</i>	<i>-913</i>			<i>2 083</i>
Installations & agencements	271	-49	2	-9	211
Autres immobilisations corporelles	2 456	-1 402	219	-350	485
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>133</i>	<i>-54</i>			<i>79</i>
(1)-(2) Valeur nette	13 360	-4 015	277	0	9 068

Les lignes en *italique* montrent les montants issus du retraitement des contrats de location.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution des provisions pour dépréciation :

(en K€)	31-déc- 07	Dotations	Reprises	31-déc- 08
Matériel de cyanuration & laboratoire	446			446
Usine alluvionnaire		205		205
Piste Yaou Sophie		40		40
Usine Yaou		24		24
Travaux en cours Dorlin		1 229		1 229
Travaux en cours Délices	212		212	0
Installation pilote Thiosulfate		43		43
Total	658	1 542	212	1 988

La mise en production de la mine de Dorlin ayant été reportée, l'ensemble des travaux en cours ont été provisionnés pour un montant de 1.229k€. Il en va de même pour le projet d'usine alluvionnaire sur la mine de Dieu-Merci générant ainsi une provision de 205k€.



4.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations consistent en 90 % du capital social (1 000 €) de la Sarl SMD.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie relatifs à des biens loués (locaux et matériels).

4.6. STOCKS

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des stocks.

(en K€)	31-déc-08	31-déc-07
<i>OR</i>	292	0
Produits pétroliers	200	293
Fournitures	256	557
Pièces détachées	284	368
TOTAL APPROVISIONNEMENTS	740	1 218
TOTAL STOCK	1 032	1 218

Les stocks d'or valorisés sur la base des coûts de production du semestre ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation (143 K€) pour ramener leur valeur à la valeur nette de réalisation (149 K€).

Les stocks de fourniture et de pièces détachées ont fait l'objet d'une provision de 318 K€ eu égard à l'incertitude sur la valeur d'utilité de certains articles.

4.7. CREANCES

Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances.

(en K€)	31-déc-07	Dotations	Reprises	31-déc-08
Clients	90			90
Autres créances	36	7		43
Total	126	7	0	133

4.8. IMPOTS DIFFERES

Le Tableau ci-dessous donne le détail des impôts différés, calculés conformément aux principes énoncés en note 3.10.



Les impôts différés passifs proviennent de l'écart d'évaluation des concessions minières Dieu-Merci amortissables (cf. note 4.3.) et d'autres écarts temporaires liés au traitement des contrats de location (cf. note 3.8.)

(en K€)	31-déc-08		31-déc-07	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires:				
Ecart d'évaluation concession de Dieu-Merci		-3 763		-4 139
Autres différences temporaires		-150		-270
Déficit reportable	19 331	0	6 472	
Total bases	19 331	-3 913	6 472	-4 409
Taux	22%	22%	22%	22%
Total impôts différés	4 296	-870	1 438	-980
Solde d'impôts différés	3 426		458	
Solde d'impôts différés comptabilisé	0		458	

Le solde des impôts différés au 31 décembre 2008 a été comptabilisé pour un montant nul.

En effet, pour la société AUPLATA, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2008 (19,3 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Pour la société SMYD, il en est de même, compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31 décembre 2008 (24,7 M€) et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi, à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance du PEX dont la demande est en cours, permettront leur imputation totale. Dès la première consolidation, l'importance des déficits fiscaux existants (20,7 M€) et l'horizon temporel limité de l'AEX avait conduit, par prudence, à ne pas constater d'actif d'impôt différé.

4.9. TRESORERIE

La trésorerie est constituée essentiellement de soldes débiteurs de banque.

4.10. CAPITAUX PROPRES

Le capital social, d'un montant de 3 057 993,75 € au 31 décembre 2008 est divisé en 12 231 975 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les deux augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice ont les caractéristiques suivantes :

- 13 novembre 2008 : augmentation de capital réservée à Pelican Venture de 902 061,75 € par la création de 3 608 247 actions souscrites au prix de 0,97 €, donnant lieu à une prime d'émission de 2 597 937,84 €.



- 21 décembre 2008 : augmentation de capital réservée aux salariés de 10 600 € par attribution de 42 400 actions gratuites. Le solde de la réserve spéciale : 10 400 € est repris en résultat (aucune autre attribution devant intervenir).

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

(en K€)	2007					2008			
	31-déc-06	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Souscrip. BSA	31-déc-07	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Augment. de capital	31-déc-08
Capital	2 145				2 145			913	3 058
Réserves consolidées	12 021	-437		88	11 672	-3 422		2 577	10 827
Résultat consolidé	-437	437	-3 422		-3 422	3 422	-12 148		-12 148
Total part du groupe	13 729	0	-3 422	88	10 396	0	-12 148	3 490	1 737
Réserves consolidées	0				0				0
Résultat consolidé	0				0				0
<i>Total part des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total général	13 729	0	-3 422	88	10 396	0	-12 148	3 490	1 737

4.11. PROVISION POUR FERMETURES DES MINES

Cette provision couvre les coûts futurs de remise en état du site minier de Dieu-Merci et Yaou à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ce passif a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

- coûts de remise en état du site,
- coûts sociaux de fermeture du site,

au 31 décembre 2018 pour DIEU-MERCI (date de la fin de la concession) et au 11 octobre 2011 pour YAOU (date de fin de l'AEX renouvelé pour une durée de 4 années).

Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de l'exercice :

(en K€)	31-déc-07	Dotation	Reprise	31-déc-08
DIEU-MERCI	690	72	155	608
YAOU	361	24	48	337
Total	1 051	96	203	945

La reprise de 203 K€, à caractère exceptionnel, résulte de l'allègement du coût des licenciements lors de la fermeture des mines, conséquence de la forte réduction des effectifs résultant du plan social.

Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation initiale de la provision sont les suivantes :

- profilage et aménagement des fosses d'extraction
- reprofilage des berges
- traitement des eaux de ruissellement, digues
- frais liés à l'analyse de la pollution
- démontage des installations
- revégétalisation



Les coûts de démontage des installations ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 179 K€, comptabilisé dans le poste d'immobilisation construction.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont calculés sur la base des hypothèses énoncées en note 3.5.

4.12. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

<i>(en K€)</i>	31-déc-07	Dotations	Reprises	31-déc-08
Provision retraite	3			3
Provision pour litiges salariaux	76	157		233
Provision pour pénalités sociales/fiscales		100		100
Provision pour perte de change		8		8
Total provision pour risques	79	265	0	344

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Au 31 décembre 2008, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe.

Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane.

Les provisions pour litiges salariaux d'un montant de 233 K€ concernent des litiges liés à des licenciements.

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

4.13. PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Cette provision, d'un montant de 62 K€, concerne essentiellement les charges à exposer au cours de l'exercice prochain concernant l'achèvement du plan social en cours.

4.14. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les emprunts sont constitués d'emprunts bancaires amortissables destinés à financer :

- les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé (5 ans à l'origine) : 1 279 K€
- du matériel d'exploitation : 2 167 K€



Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance.

(en K€)	Total	- 1an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	3 446	1 172	2 274	0

4.15. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES

Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires.

4.16. DETTES FISCALES & SOCIALES

Le tableau ci-dessous donne le détail de ce poste et son évolution :

(en K€)	31-déc-08	31-déc-07
Etat - Charges à payer	104	92
Personnel	381	723
Organismes sociaux	1 291	662
TOTAL DETTES FISCALES & SOCIALES	1 776	1 477

Les dettes sociales ont fait l'objet pour une partie d'un moratoire accordé par la CCSF (voir chapitre 8)

4.17. AUTRES DETTES

Les autres dettes sont constituées exclusivement de la dette relative à l'acquisition des actions SMYD.



5. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

La comparaison des produits et des charges de la période avec ceux de la même période de l'exercice antérieur n'appelle pas de commentaire particulier, les périmètres opérationnels étant identiques.

5.1. PRODUCTION VENDUE

La production est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or de l'exercice se montent à 6 372 K€ contre 14 122 K€ l'exercice antérieur :

	2008	2007
en K€	6 372	14 122
<i>en kilogramme</i>	332	867

Cette forte baisse résulte essentiellement de la faiblesse de la production :

(en Kg)	2008	2007
Dieu-Merci	171	477
Yaou	169	390
Total	340	867

ainsi que de la baisse des teneurs en or extraites, du déficit de connaissances géologiques du site de Dieu-Merci, des difficultés d'exploitation rencontrées et des travaux de mise aux normes.

5.2. PRODUCTION STOCKEE

La production non vendue à la clôture de la période a été valorisée à 292 K€, selon les principes exposés en note 3.9. et dépréciée de 143 K€ tel qu'indiqué en note 4.6.

5.3. PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette production a été valorisée selon les principes exprimés en note 3.8. – Coûts de production des actifs immobilisés.



La production réalisée au cours de l'exercice d'un montant de 443 K€ se décompose comme suit (K€) :

Etudes procédé Thiosulfate : 258 K€
 Installation pilote Thiosulfate : 15 K€
 Production immobilisée Dorlin : 170 K€ (113k€ de charges de personnel et 57k€ de consommations)

Les immobilisations corporelles et incorporelles relatives au développement du procédé de traitement du minerai par le procédé au thiosulfate ont été intégralement provisionnés (notes 4.2. et 4.4.). Il en a été de même pour les travaux concernant le site de Dorlin (note 4.4.).

5.4. TRANSFERTS DE CHARGES

Ces transferts de charges d'exploitation vers les charges exceptionnelles (Cf. note 5.14.) d'un montant total de 950 K€ sont principalement constitués du coût du plan social (876 K€) et de vol d'or (57 K€). Le coût du plan social se décompose comme suit :

Indemnités de licenciement : 130 K€
 Convention de reclassement personnalisée : 180 K€
 Personnel non productif : 566 K€
 Total : 876 K€

5.5. AUTRES PRODUITS

Ces autres produits sont essentiellement constitués de produits divers de gestion (69 K€) et de Crédit Impôt Recherche lié au développement du procédé de traitement du minerai par le thiosulfate (97 K€).

5.6. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

(en K€)	2008	2007
Produits pétroliers	2 389	3 490
Pièces détachées	116	187
Fournitures	560	867
Nourriture	141	229
Total	3 206	4 773



5.7. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles d'achat et leur évolution.

(en K€)	2008	2007
Sous-traitance	63	149
Fournitures	126	397
Entretien & maintenance	320	507
Honoraires & commissions *	510	677
Transports sur sites	169	569
Voyages & déplacements	233	415
Etudes	92	281
Autres	381	606
Total	1 894	3 600

* dont Commissaires aux Comptes : 105 K€

5.8. CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

	2008	2007
Effectif moyen	151	214
Effectif début de période	233	155
Effectif fin de période	64	233
<i>dont cadre</i>	<i>12</i>	<i>12</i>

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

- Conseil d'administration : Néant
- Dirigeants : Néant

5.9. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

(en K€)	2008	2007
Etudes & travaux d'exploration minière <i>note 4.2.</i>	49	46
Concessions minières <i>note 4.3.</i>	391	391
Total	440	437



5.10. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La note 4.4. donne le détail des dotations aux amortissements (et provisions) des immobilisations corporelles.

5.11. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Ce poste enregistre les dotations aux provisions d'exploitation :

- provision pour dépréciation des stocks : 460 K€ note 4.6.
- provision pour fermeture des mines (exploitation) : 97 K€ note 4.11.

5.12. AUTRES CHARGES

Ce poste enregistre les redevances relatives à l'acquisition de la mine de Yaou : 66 K€ sur l'exercice.

5.13. RESULTAT FINANCIER

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

(en K€)	2008	2007
PV cession VMP	4	201
Intérêts des emprunts	-203	-99
Autres intérêts	-9	-10
Autres charges financières	-8	-10
Total	-216	82

5.14. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, négatif de 3.123 K€ sur l'exercice, se constitue comme suit :



(en K€)	Produits	Charges
Produits Divers	12	
Plan social <i>note 5.4.</i>		893
Charges diverses		71
<i>Total opérations de gestion</i>	<i>12</i>	<i>964</i>
Cessions d'immobilisations	164	
Produits divers	11	
VNC des immo. Cédées/rebutées		668
<i>Total opérations de capital</i>	<i>175</i>	<i>668</i>
Reprise prov. dépréc. Immobilisations <i>note 4.2. & 4.4.</i>	342	
Reprise prov. fermetures mines <i>note 4.11.</i>	203	
Dot. prov. pour restructuration <i>note 4.13.</i>		62
Dot. prov. pour dépréc. Immobilisations <i>note 4.2. & 4.4.</i>		1 896
Dot. prov. pour dépréc. Créances <i>note 4.7.</i>		7
Dot. prov. pour risques & charges <i>note 4.12.</i>		258
<i>Reprises/Dotations aux provisions</i>	<i>545</i>	<i>2 223</i>
Total Résultat Exceptionnel	732	3 855

5.15. IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices de la période, d'un montant de 458 K€, s'analyse comme suit :

Impôt différé au bilan 31.12.2007 : 458 K€
 Impôt différé au bilan 31.12.2008 : 0 K€
 Variation de la période : 458 K€

Imposition différée liée à la variation des différences temporaires : (110) K€
 Imposition différée liée au déficit fiscal de l'exercice : (2 858) K€
 Imposition différée non reconnue à la clôture de l'exercice : 3 426 K€ *note 4.8.*
458 K€



Le tableau ci-dessous donne le rapprochement entre la charge d'impôt théorique, c'est-à-dire calculée sur la base des dispositions fiscales en vigueur, et la charge d'impôt comptabilisée.

Preuve d'Impôts au 31 Décembre 2008 (en K€)	Base	Impôts
Résultat retraité avant IS	-11 690	
Charge d'impôt retraitée théorique	22,22%	2 598
Charge d'impôt retraitée réelle		-458
ECART		-3 056
Différences permanentes fiscal-comptable et retraitements	6 186	1 375
Non activation déficits reportables SMYD	-4 573	-1 016
Non activation déficits reportables AUPLATA	-12 892	-2 865
Différences temporaires sur Smyd non reconnues	59	13
Mouvements de provision sur déficits reportables AUPLATA	-2 529	-562
ECART		-3 055
	<i>Non expliqué</i>	<i>0</i>

La charge d'impôt théorique au taux de droit commun a été calculée suivant les dispositions applicables en Guyane Française qui prévoit notamment un abattement d'1/3 de la base imposable.

5.16. AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITIONS

Ce poste est exclusivement composé de l'amortissement de l'écart d'acquisition de SMYD - Cf. note 4.1.

5.17. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital : 12 231 975 actions.

5.18. RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital après exercice de la totalité des BSA émis au cours de l'exercice antérieur, soit un nombre d'actions porté de 12 231 975 à 12 361 975.



6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE

6.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Ces charges calculées se composent de :

Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition :	1 332 K€	note 4.1.
Dotations aux amortissements/provisions des R&D et concessions :	791 K€	note 4.2. et 4.3.
Reprises de provisions dépréciation des R&D	-128 K€	note 4.2.
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles :	3 110 K€	note 4.4.
Dotations aux provisions dépréciation des immo. corporelles	1 542 K€	note 4.4.
Reprise de provisions pour dépréciation des immo. corporelles :	-212 K€	note 4.4.
Dotations aux provisions pour fermeture mines :	97 K€	note 4.11.
Reprise exceptionnelle de provision pour fermeture mines :	-203 K€	note 4.11.
Dotations aux provisions pour risques et charges :	258 K€	note 4.12.
Dotations aux provisions pour restructuration :	61 K€	note 4.13

Total	6 649 K€	

6.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles :	316 K€	note 4.2
Immobilisations corporelles :	648 K€	note 4.4

Total	964 K€	



7. ENGAGEMENTS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Redevance Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une royauté complémentaire de 1,0 % du CA dûe lorsque le total des royalties cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera le montant de la dette réglée au BRGM, dette qui d'élève à 2,134 millions d'euros à ce jour.

La mise en œuvre de ces redevances est effective depuis le 1^{er} décembre 2006 et s'élève pour l'ensemble de l'année 2008 à 65 k€ soit 2 % de la valeur de la production d'or de la mine de Yaou étant donné que la dette BRGM n'est pas réglée.

Garanties réelles

En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation AUPLATA a contracté auprès de FINANCIERE OCEOR (Groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2.297.000€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIERE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élevait à 2.167 K€.

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (note 4.14).

Passifs environnementaux

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables exposés en note 3.5.

7.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Suite au rachat en date du 28 février 2006 des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE, une garantie d'actif et de passif a été établie au bénéfice d'AUPLATA par laquelle les garants se sont engagés à indemniser AUPLATA, à titre d'indemnité dans la limite de 2.000.000 €, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient d'inexactitudes relatives aux déclarations faites. Cette garantie est assortie d'un seuil de 50.000€ et expire le 28 février 2011 sauf pour les questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable. Cette garantie est assortie d'une garantie bancaire à première demande à hauteur de trois cent mille (300.000) euros au bénéfice d'AUPLATA expirant le 10 mars 2009.



8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Dettes fiscales & sociales

En date du 23 janvier 2009 un moratoire de 36 mois démarrant le 1er juillet 2009 a été accordé au Groupe AUPLATA pour le règlement des ses dettes sociales et fiscales 2008, pour un montant global demandé de 1 017 K€.

Développement du procédé au thiosulfate :

Les tests réalisés sur l'installation pilote en laboratoire ont montré un taux de récupération satisfaisant (43,8 à 51,8 %) de l'or restant dans les rejets déjà traités en gravimétrie de la mine de Dieu-Merci.

Des tests sont en cours sur un démonstrateur industriel sur le site de Dieu-Merci.

Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès d'OSEO et Auplata a obtenu le 27 février 2009 la qualification « Entreprise Innovante » attribuée par OSEO INNOVATION dans le cadre de la mise au point du nouveau procédé de récupération de l'or à base de thiosulfate, méthode alternative au cyanure et respectueuse de l'environnement. Grâce à cette qualification, l'action Auplata devient immédiatement et pleinement éligible aux FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), dont 60% des encours investis doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

Augmentation de capital :

Le conseil d'administration du 31 mars 2009 a décidé d'utiliser les délégations données par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008 pour réaliser une augmentation de capital par incorporation de créances d'un montant total de 3.762 k€ réservée aux sociétés Pélican Venture, Hydrosol et au FCPR Alysé Venture.

Cette augmentation de capital s'est traduite par l'émission de 2.213.054 actions nouvelles au prix unitaire de 1,70€, soit une décote de 12% par rapport à la moyenne pondérée des 20 dernières séances de bourse, conformément aux modalités de la délégation de l'Assemblée Générale.

Titres Miniers:

Le 12 janvier 2009, l'AEX (Autorisation d'Exploitation) n° 21/2005 de Yaou a été renouvelée jusqu'au 11 octobre 2009 selon un arrêté préfectoral N° 53 2D/2B/ENV. A échéance, cette AEX ne sera plus renouvelable.